

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 11

**Séance du 07 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée le 07 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Hervé GARNIER, Bertrand LACOSTE, Lisa LEMERCIER, Jean-Robert SELEBRAN, Corinne MAILLE, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Jean-François SERRES, Philippe POTIEZ, Marcel DARDENNES, Patrick AUZOUX

**Représentés:** Adeline GARNIER par Jean-Robert SELEBRAN

**Excuses:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Marcel DARDENNES

---

## **Ordre du jour:**

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2021

Désignation du secrétaire de séance

Présentation de l'ordre du jour

### **Délibérations**

- Adhésion au CAUE
- Approbation du projet de pacte de gouvernance de la CC Cauvaldor
- Adhésion au SDAIL
- Instauration d'un droit de préemption urbain
- Décision modificative insuffisance de crédit programme n°109

### **Autres points à l'ordre du jour**

- Point préparation tenue bureaux de vote
- Etat des lieux petit patrimoine
- Présentation du Conseil des Jeunes

### **Questions diverses**

## **Délibérations du Conseil Municipal**

Objet: Adhésion au CAUE - DE 2021\_022

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion adressée par le CAUE du Lot à la Commune de Carlucet et en expose les modalités.

Après avoir pris connaissance desdits documents,

Vu l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages,

Vu les possibilités de conseils personnalisés et d'accompagnement que propose le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Lot à ses adhérents,

Vu le tarif de l'adhésion 2021 fixé à 60 € pour les communes jusqu'à 700 habitants,

Considérant que la commune de Carlucet peut être amenée à solliciter le CAUE dans le cadre d'opérations d'aménagement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au CAUE du Lot,
- de désigner M. Hervé GARNIER, le Maire, pour représenter la Commune au sein de l'Assemblée Générale,
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Objet: Approbation du projet de pacte de gouvernance de la CC CAUVALDOR - DE 2021\_023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne n°14-09-2020-002 en date du 14 septembre 2020 portant décision de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes ;

Vu le projet de Pacte de gouvernance ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, décide à 9 voix pour et 2 abstentions :

- d'approuver le projet de Pacte de gouvernance de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

Objet: Adhésion et participation au SDAIL - DE 2021\_024

M. le Maire informe les conseillers municipaux que l'adhésion au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » (SDAIL) permettra à la Commune de bénéficier d'un ensemble de prestations de conseil.

Ce conseil pourra porter sur le plan technique, financier ou administratif moyennant une cotisation annuelle. La Commune pourra faire appel à ce service dans la limite de 4 journées par an.

M. le Maire propose donc à l'assemblée d'adhérer au SDAIL, et par là même à ses services, et de nommer les représentants de la commune pour l'assemblée générale annuelle.

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » (SDAIL);

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au «Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »
- d'approuver les statuts joints en annexe,
- de désigner Hervé GARNIER, Maire, représentant titulaire à l'Assemblée générale,
- de désigner Bertrand LACOSTE, premier adjoint, suppléant à l'Assemblée générale,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Objet : Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. le Maire présente les grandes lignes de la réglementation concernant le Droit de Prémption Urbain. Sachant que ce droit ne concerne que les zones dites "zones à urbaniser", le Conseil Municipal décide d'attendre la mise en place du PLUi-H pour se prononcer. Aucune délibération n'est prise ce jour.

Objet: Vote de crédits supplémentaires au programme n°109 - DE 2021\_025

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'article ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-4000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>-4000.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2138 - 109	Autres constructions	4000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>4000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

En effet, compte tenu de l'évolution du projet qui vise désormais à faire l'acquisition d'un local mobile plutôt que de construire un local fixe, dans le but de permettre un usage plus diversifié, il apparaît que le montant alloué au programme n°109 "aménagement fixes espace public attenant au parking mairie" sera insuffisant.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

*En dehors de la délibération, les échanges concernant ce projet ont également porté sur le choix de sa mise en oeuvre :*

*Le devis reçu pour le local mobile s'élève à 4980.00 € HT. 10 conseillers sont d'accord pour retenir cette proposition et 1 est contre.*

*Les deux devis reçus pour l'alimentation électrique s'élèvent à 1101.76 € HT et 850.00 € non soumis à TVA (+ 2 projecteurs pour un montant total de 250 € non soumis à TVA). L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour retenir le second.*

Objet: Restitution du dépôt de garantie à M. XXX - annule et remplace DE\_2021\_016 - DE\_2021\_026

Suite à une erreur matérielle, concernant la date de départ de M. XXX, dans la délibération DE\_2021\_016, M. le Maire demande de délibérer à nouveau pour la restitution de son dépôt de garantie.

Il présente l'état des lieux de sortie du logement palier n°1 réalisé avec M. XXX qui a pris congé au 10 février 2021.

Aucune dégradation n'ayant été constatée, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, qu'il convient de procéder au remboursement du dépôt de garantie pour un montant de 337.00 € (trois-cent-trente-sept Euros) à la fin du bail et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

## **Autres points à l'ordre du jour**

### Préparation de la tenue des bureaux de vote

Les élections départementales et les élections régionales auront lieu simultanément les 20 et 27 juin 2021. Le bureau de vote unique de la commune se situe à la salle des fêtes. Compte tenu des dérogations possibles du fait de la situation sanitaire et des règles en vigueur, il n'y aura qu'un président et un secrétaire désignés pour l'ensemble des deux scrutins, mais il sera nécessaire de prévoir deux assesseurs pour chaque scrutin. La disposition des lieux sera étudiée de façon à respecter le protocole transmis par la Préfecture.

### Etat des lieux du petit patrimoine

Une tournée a été effectuée par la commission bâtiments du Conseil Municipal afin d'établir un état des lieux. Il en ressort les éléments suivants : le puits de Granges nécessite une réparation en priorité ; certains calvaires sont à stabiliser ; un nettoyage des points d'eau et de chemins d'accès est envisagé à l'automne un partenariat avec les associations de la commune sera proposé afin d'associer les habitants volontaires. Il est prévu de solliciter le SDAIL pour étudier la faisabilité de ces projets et connaître les aides qui pourraient être accordées.

D'autre part, grâce au programme national ponts, les murs de soutènement du monument aux morts et du cimetière feront l'objet d'une expertise en vue d'une éventuelle rénovation si nécessaire.

### Présentation du Conseil des jeunes

Corinne Maillé présente le Conseil des jeunes : ouvert aux adolescents de 8 à 18 ans, il est composé de 8 membres. Ce Conseil a plusieurs propositions, et le Conseil Municipal souhaite les entendre présenter leurs projets. Une rencontre sera organisée bientôt.

## **Questions diverses**

### Point sur le bar-restaurant

Mme Camille Bouloiseau, intervenant par le biais d'Emploi Services à Gramat, a commencé le nettoyage des locaux. D'autre part, plusieurs candidatures sont à l'étude pour une reprise d'activité. Par ailleurs, le cyprès en bordure de la rue présente un danger et il conviendra de l'enlever.

Un aménagement du terrain contigu au bar-restaurant est à l'étude également.

### Volets de la mairie

Lors du nettoyage des volets pour les repeindre, il a été constaté que certains étaient en mauvais état. Le choix a été fait de conserver ce qui peut l'être, et de les faire peindre à Adrien Beyt. Des devis seront demandés pour refaire les volets trop dégradés.

### Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP)

Les discussions et le vote ont permis de ne pas augmenter le prix de l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

La prochaine réunion est prévue pour le 2 juillet 2021